

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21054**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Mention : Activité - Projet - Sport - Santé - Spécialité : Sport - Innovation, Management et Ingénierie du Projet - Parcours : Tourisme sportif et pratiques récréatives en milieu rural

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand 2, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Clermont-Ferrand II, Recteur de l'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière, 335p Direction des centres de loisirs ou culturels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire d'un master est formé pour réaliser des missions de développement des projets intégrant le sport, les loisirs et le tourisme.

- **Dans le secteur des produits sportifs touristiques et de loisir il procède, à partir d'analyses et d'études concrètes, à l'élaboration technique du projet sur l'ensemble ou une partie des actions à mener. Il assure la réalisation et le suivi du projet.**

- **Dans le secteur du développement local il participe à la conception et à la mise en oeuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire (ville, région, bassin d'emploi...) en intégrant des préoccupations d'ordre économique, social, culturel, environnemental (programme sportif de loisirs, de tourisme...).**

- **Dans le secteur des équipements sportifs de loisir il est compétent pour gérer l'équipement, développer une stratégie marketing sur un marché touristique et mettre en place une politique de partenariat permettant d'intégrer l'équipement dans l'offre touristique.**

Compétences transversales :

Compétences organisationnelles

-Travailler en autonomie : établir des priorités, gérer son temps, s'auto-évaluer, élaborer un projet personnel de formation.

-Utiliser les technologies de l'information et de la communication, partager et organiser des données.

-Effectuer une recherche d'information : préciser l'objet de la recherche, identifier les modes d'accès, analyser la pertinence, expliquer et transmettre.

-Mettre en oeuvre un projet, définir les objectifs et le contexte, réaliser et évaluer l'action.

-Réaliser une étude : poser une problématique, construire et développer une argumentation ; interpréter les résultats ; élaborer une synthèse ; proposer des prolongements.

Compétences relationnelles

-Communiquer : rédiger clairement, préparer des supports de communication adaptés, prendre la parole en public et commenter des supports, communiquer.

-Travailler en équipe, s'intégrer, se positionner, encadrer.

- Appréhender le milieu professionnel : identifier ses compétences et les communiquer, situer une entreprise ou une organisation dans son contexte socio-économique, identifier les personnes ressources et les diverses fonctions d'une organisation, se situer dans un environnement hiérarchique et fonctionnel, connaître, mettre en oeuvre et respecter les procédures, la législation et les normes de sécurité, accéder à des responsabilités en milieu professionnel.

Compétences scientifiques générales :

- Respecter l'éthique scientifique et professionnelle

- Appuyer et enrichir son travail sur la base d'une analyse critique des ressources bibliographiques existantes

- Connaître, respecter et mettre en oeuvre la réglementation en vigueur

- Résoudre des problèmes demandant des capacités d'abstraction

- Adopter une approche interdisciplinaire

- concevoir et mettre en oeuvre des indicateurs opérationnels

- concevoir et mettre en oeuvre des méthodes d'évaluation

- maîtriser des techniques informatiques de recueil, de gestion et de traitement de données

- Mettre en oeuvre, piloter et évaluer une intervention en milieu professionnel en tenant compte des contextes, enjeux, acteurs, et méthodes spécifiques

Compétences disciplinaires spécifiques :

- diagnostiquer sur un territoire la multiplicité des acteurs et des enjeux entourant les problématiques de développement du sport du loisir et du tourisme

- mesurer les enjeux du développement local des activités sportives de loisir et touristique (enjeux économiques, d'aménagement, d'emploi, de préservation des ressources naturelles, ...)

- construire sur un territoire un projet de développement reposant sur des pratiques sportives et de loisirs en s'associant le concours des différents acteurs et en mobilisant les différentes sources de financement
- étudier la faisabilité d'un projet, d'un produit ou d'un équipement sportif et de loisir : conduire une étude de faisabilité sur un projet sportif et touristique, définir le mode de gestion d'un équipement sportif et de loisir , définir le statut juridique le mieux approprié pour commercialiser et distribuer le produit, monter les dossiers techniques, administratifs et financiers auprès des partenaires publics et privés
- élaborer un produit sportif et touristique et mettre en place une stratégie de commercialisation pour un tour opérateur, une agence de voyage
- mettre en place, en concertation avec les différents acteurs, une CDESI (commission départementale des espaces sites et itinéraires) : articuler la CDESI avec les politiques touristiques et de développement économique du territoire, rédiger des conventions d'utilisation des équipements et des espaces sportifs, piloter la réalisation d'un PDESI (plan départemental des espaces sites et itinéraires), trouver des solutions à des conflits d'usage pouvant survenir dans l'utilisation des espaces sites ou itinéraires
- gérer des équipements et des espaces sportifs (en milieu naturel et urbain), organiser et planifier des activités en garantissant la sécurité des usagers
- Il connaît :
 - * Le rôle et les missions des acteurs locaux du développement local qu'il s'agisse des collectivités locales (communes, départements, régions) ou des nouvelles structures de coopération (intercommunalité, pays) et des acteurs plus spécifiques (PNR parc naturel régional, VNF voie navigable de France , ONF office national des forêts , ..)
 - * Le rôle et les missions des acteurs dans le domaine du sport du loisir et du tourisme
 - * Les règles applicables à toutes activités intégrant sport loisir et tourisme (sécurité, encadrement, manifestation, commercialisation,)
 - * Le fondement juridique et réglementaire des CDESI et PDESI et leurs modalités de mise en œuvre
 - * Les outils contractuels nécessaires à la mise en place de PDESI
 - * Les financements spécifiques pouvant être mobilisés dans le cadre du développement local
 - * Les exigences et les fonctionnalités des équipements sportifs et de loisir en milieux naturel et urbain.
 - * Les modes de gestion des équipements sportifs et de loisirs et les différents montages possibles alliant public et privé
 - * Les outils marketing et les circuits de distribution spécifiques au tourisme
 - * les outils comptables et financiers permettant de s'assurer de la viabilité d'un produit ou d'un projet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Tourisme, tourisme sportif
- Structures territoriales touristiques (OTSI, CDT, CRT) : bases de plein air, organisateurs de séjours thématiques, structures privées sportive et de pleine nature.
- Organismes publics territoriaux
- Collectivités territoriales
 - Chef de projet
- Directeur(rice)
- Commercial

Codes des fiches ROME les plus proches :

- G1301** : Conception de produits touristiques
- G1403** : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique
- K1802** : Développement local
- D1402** : Relation commerciale grands comptes et entreprises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Ce master est conforme au MASTER européen. Il est accessible à un titulaire d'une licence STAPS, en particulier en provenance d'une mention « Activités Physiques Adaptées et Santé ».

Il s'agit d'une formation universitaire validée par 120 ECTS (European Credit Transfer System). Elle est composée de 4 semestres de 30 ECTS, chacun correspondant environ à 250h de travail encadré par des enseignants (sauf le 4ème semestre), auxquelles s'ajoute le travail personnel.

Chaque semestre (30 ECTS) est constitué d'unités d'enseignement (UE) valant 5 ou 10 ECTS, sauf pour le stage en M1 (15 ECTS) et celui de fin d'étude en M2 (20 ECTS).

Le bénéfice des composantes (UE) acquises peut être gardé définitivement

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle des connaissances soit au cours d'un examen terminal en fin de semestre, soit par un contrôle continu, soit par un rapport écrit et des exposés oraux. Il y a compensation des UE au sein de chaque semestre. Les deux semestres d'une année universitaire se compensent pour valider les 60 crédits ECTS de l'année. La mention au Diplôme est accordée sur l'ensemble des 2 années effectuées dans l'Etablissement.

Les modalités d'évaluation intègrent deux types de situation : notation individuelle (vérification des connaissances, maîtrise des outils, capacité d'ingénierie et de synthèse, créativité) et collective (production de groupes, capacité de travail en équipe, mise en œuvre de la méthodologie de projet)

Les enseignements s'articulent autour de plusieurs domaines de compétences

- Environnement juridique, économique et social des politiques et des organisations sportives et touristique :
- Gouvernance et management stratégique des organisations et des politiques sportives et de loisir :
- L'élaboration la distribution et la commercialisation de produits touristiques sportifs :
- Le tourisme sportif vecteur de développement local et d'aménagement du territoire :
- La gestion des équipements sportifs et de loisir et des stations

Volume horaire global par étudiant

en Master 1 : 450 heures ; en Master 2 : 350 heures

Les stages en situation professionnelle forment le noyau dur de la formation, ils revêtent une importance particulière

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Membres de l'Equipe Pédagogique de la Mention ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Membres de l'Equipe Pédagogique de la Mention ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels, jury de la VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université Clermont-Ferrand 2 à délivrer les diplômes nationaux de niveau master.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-bpclermont.fr/rubrique91.html>

Autres sources d'information :

<http://www.staps.univ-bpclermont.fr>

[Site de l'Université Blaise Pascal](#)

[Site de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives](#)

Lieu(x) de certification :

Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand II, UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques Sportives, Campus Universitaire des Cézeaux, BP 104, 63172 Aubière Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand II, UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques Sportives, Campus Universitaire des Cézeaux, BP 104, 63172 Aubière Cedex

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale de la mention

Date de demande de création : Septembre 2012. Jusqu'à cette date, il existait un master mention « Stratégie, innovation et ingénierie du projet sportif » de laquelle est issue cette nouvelle spécialité. A l'intérieur de cette spécialité, il existait une option centrée sur les projets sportifs touristiques en master 2, qui a ouvert en 2010.

Les modifications correspondent d'une part à la mise en œuvre d'un parcours autour du tourisme sportif et d'autre part à une ouverture vers des compétences dans les domaines couverts par les autres spécialités du master STAPS de Clermont-Ferrand : l'intervention éducative, l'expérience corporelle et l'ergonomie...